



Dimanche 11 Octobre 2015 à Ydes (15)

Place des Templiers, toute l'équipe du MCPS vous attend pour sa troisième randonnée moto.

REGLEMENT

PROGRAMME

- 7h00 : Accueil des participants, contrôles administratifs et techniques : Place des Templiers à Ydes. Café et croissants offerts.
- 8h30 : briefing.
- 9h00 : Départ de la balade
- 12h00 - 14h00 : Repas.
- 13h30 - 15h00 : Départ pour la boucle de l'après midi.
- 18h00 : Fin de la manifestation.

TARIFS

- Pour le pilote :
Formule à 40.00 € : Randonnée + café, croissants + repas du midi
- Pour les accompagnateurs :
Formule à 15.00 € : repas du midi

INSCRIPTION

- Chaque participant doit envoyer le bulletin d'engagement complété et accompagné d'un chèque à l'ordre du MCPS.
- Votre inscription vous sera confirmée par mail ou par courrier.
- Le nombre de pilotes est limité à 200 motards. (*Soyez les premiers à vous inscrire !*)
- Pour les participants mineurs, nous renvoyer l'autorisation parentale ci-jointe.
- Pas d'inscription possible le jour de la balade.

PACOURS

- Départ / Arrivée : Place des Templiers 15210 YDES Centre
- 1^{ère} boucle : 60 km, 2^{ème} boucle : 60 km.
- Une spéciale banderolée vous sera proposée (épreuve non chronométrée).
- Le parcours comporte certaines difficultés mais des déviations pour les évitées seront indiquées.



SECURITE

- Moto obligatoirement homologuée et conforme au code de la route.
- Contrôle administratif impératif : (permis de conduire, assurance et carte grise à présenter).
- Chaque participant doit être en possession d'un casque homologué et de protections pilotes (gants, bottes...)
- Vous randonnez sous votre PROPRE RESPONSABILITE.
- Le code de la route est bien entendu à respecter, de même que les consignes données lors du briefing avant le départ.
- Chaque pilote est responsable de sa moto et de son matériel.
- Vous **ACCEPTEZ DE NE PAS ENGAGER** la responsabilité des organisateurs en cas d'incident dont vous seriez responsables.
- Le MCPS sera toutefois couvert par une police d'assurance responsabilité civile.
- Les Pompiers auront en leur possession un plan du parcours.

ANNULATION

- Le MCPS peut annuler la randonnée pour des raisons administratives ou autres. Les engagés en seront immédiatement informés.
- Toute annulation de votre part devra avoir lieu au moins 10 jours avant la randonnée. L'organisateur conservera alors 15€ correspondants aux frais de repas de midi mais remboursera le solde au participant.
- En cas de désistement de l'engagé après le 3 octobre, AUCUN remboursement ne sera effectué hormis sur présentation d'un certificat médical.

IMPORTANTES

- GPS interdit.
- Deux numéros d'urgence à contacter en cas de problème vous seront donnés.
- Attention il ne s'agit pas d'une course mais d'une balade: pas de chronomètre ni de classement.
- Vous devez impérativement respecter le circuit fléché, et le code de la route.
- La circulation se fera en feux de croisements.
- Certaines portions sont sur des parcelles privées, le passage n'y est donc autorisé que pour la journée du 11 Octobre 2015.
- Le MCPS ne tolèrera aucun abus sous peine d'exclusion.

RENSEIGNEMENTS

- Email : mcps15@laposte.net
- Vice-Président : M. Dominique CHAMBON au 06 88 98 19 02
- Secrétaire : M. Laurent DELAVault au 06 72 36 11 35
- Page Facebook: Moto Club des Phacochères de la Sumène (MCPS)